



## SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Hommage à la mémoire de M. Indalecio Liévano, ancien président de l'Assemblée générale .....	1855
Point 18 de l'ordre du jour :	
Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations ( <i>fin</i> ) :	
<i>i)</i> Nomination du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie .....	1855

**Président** : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

*En l'absence du Président, M. Muñoz Ledo (Mexique), vice-président, prend la présidence.*

*Hommage à la mémoire de M. Indalecio Liévano, ancien président de l'Assemblée générale*

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'ai le triste devoir d'annoncer que ce matin M. Indalecio Liévano, président de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, ministre des affaires étrangères de la Colombie et représentant permanent de son pays auprès de l'Organisation des Nations Unies, est décédé.

2. Nous connaissons tous les qualités qui distinguaient M. Liévano. C'était non seulement un diplomate remarquable, mais aussi un historien et un homme de lettres. En lui se trouvaient réunies toutes les qualités d'homme d'Etat qui ont caractérisé certaines des plus grandes personnalités latino-américaines et qui honorent de façon particulière le génie colombien. M. Liévano était, avant tout, un homme de bien dont la foi dans l'œuvre des Nations Unies était profonde et qui a lutté inlassablement pour la paix et l'entente internationales.

3. Au nom de l'Assemblée générale et des nombreux amis qu'il s'était faits au cours de ses années au service de l'Organisation des Nations Unies, je tiens à offrir à la délégation colombienne l'expression de notre plus profonde tristesse et lui demande de bien vouloir transmettre nos condoléances à la famille de M. Liévano.

4. J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Indalecio Liévano.

*Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.*

5. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Colombie.

6. M. SANZ de SANTAMARÍA (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie vivement tous les représentants de ce geste de solidarité à l'occasion du décès d'un homme éminent de mon pays.

7. C'est jusqu'à un certain point pure coïncidence que beaucoup d'entre vous, probablement vous tous, ayez eu l'occasion de connaître un homme bon, un grand homme, dans le plein sens du mot, parvenu au poste élevé de président de l'Assemblée générale.

8. Je tenais seulement à vous remercier, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général et vous tous, ici présents, et à vous dire que, de même que vous avez observé ici une minute de silence, il y a aujourd'hui en Colombie un triste silence dû à la perte d'un grand Colombien, d'un grand Latino-Américain, d'un grand homme de paix.

## POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

**Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (*fin*) :**

*i)* **Nomination du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie**

9. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Les membres de l'Assemblée se rappelleront que, par sa décision 36/461 du 19 décembre 1981, l'Assemblée générale avait décidé de différer l'examen du point 18, *i*, de l'ordre du jour relatif à la nomination du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie.

10. A cet égard, j'attire l'attention des membres sur la note du Secrétaire général [A/36/870], par laquelle il propose « à l'Assemblée générale, pour approbation, la nomination de M. Brajesh Chandra Mishra, ancien représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies, au poste de Commissaire des Nations Unies pour la Namibie pour un mandat de neuf mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 1982 ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve la proposition du Secrétaire général ?

*Il en est ainsi décidé (décision 36/325).*

11. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je saisis cette occasion pour féliciter M. Mishra de sa nomination. Ceux qui l'ont connu dans l'exercice de ses fonctions sont certains que les qualités exceptionnelles de diplomate de M. Mishra, son dévouement aux grandes causes des Nations Unies, son profond respect des principes de la Charte des Nations Unies, son expérience politique et sa connaissance des problèmes de l'Afrique australe feront de lui un Commissaire digne et efficace. Puisse son mandat permettre de résoudre ce problème déchirant qui nous préoccupe tous et qui met en jeu le prestige de l'Organisation.

12. Sir Anthony PARSONS (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des délégations du Canada, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Nous prenons la parole maintenant en raison de notre longue participation aux négociations qui, nous l'espérons, aboutiront cette année à la mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

13. Nos gouvernements se livrent à des consultations intensives avec toutes les parties intéressées. Cette semaine, des délégations de haut niveau des cinq Etats se rendront à Luanda et au Cap pour essayer d'achever la phase actuelle des négociations et de les faire avancer.

14. Les consultations qui ont conduit à la nomination du Commissaire pour la Namibie ont été rapides et insuffisantes. Ni le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, ni

\* Reprise des débats de la 105<sup>e</sup> séance.

le Commissaire ne participent aux négociations en vue de mettre en œuvre la résolution 435 (1978). Notre responsabilité dans ces négociations, en tant qu'auteurs de la proposition de règlement, nous amène à lancer une mise en garde : la nomination d'un commissaire en ce moment précis pourrait avoir des conséquences néfastes. La voie

que nous avons choisie — et nous espérons que les pays africains les plus concernés continueront également de la choisir — est celle du règlement négocié pacifique de la question de Namibie.

*La séance est levée à 16 h 10.*